

SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT

RAPPORT DU PRESIDENT AU CONSEIL COMMUNAUTAIRE SUR LE PRIX DE L'ASSAINISSEMENT ET LA QUALITE DES SERVICES EXERCICE 2022



VOLET A – ASSAINISSEMENT COLLECTIF

La Communauté d'Agglomération de FORBACH Porte de France exerce la compétence de l'assainissement collectif, constituée des réseaux de collecte, de transport et des stations d'épuration. Elle est gérée par bassins versants dont les principaux sont ceux de la BASSE-ROSSELLE, et de l'Agglomération de FORBACH-SUD. La compétence de la collecte ne lui a été attribuée qu'à compter du 1^{er} janvier 2016 par arrêté préfectoral du 06/11/2015.

Chapitre I – Présentation Générale des Services

A – Service d'Assainissement du bassin versant de la BASSE-ROSSELLE

- Nature et étendue du Service

Le Service porte sur les collecteurs et ouvrages de collecte, transport ainsi que sur la station d'épuration des eaux usées à FORBACH-Marienu pour les communes desservies par le système d'assainissement du secteur de la BASSE-ROSSELLE.

Il concerne :

- les communes ou parties de communes suivantes: COCHEREN, FOLKLING (Village), FORBACH, MORSBACH, OETING, PETITE-ROSSELLE, ROSBRUCK, STIRING-WENDEL (Ouest), THEDING (Nord), représentant une population raccordée ou raccordable de 43 375 habitants (15 776 abonnés).

- les populations des collectivités allemandes frontalières, représentant sur l'exercice, environ 9000 habitants, dont les effluents sont également transportés par les divers collecteurs intercommunaux et traités par la station précitée ;

- les effluents d'origine industrielle correspondant à environ 2 600 équivalents habitants.

- Constitution du Service

- ouvrage de dépollution (station d'épuration des eaux usées) d'une capacité nominale de 73.000 équivalents-habitants, implanté à FORBACH-Marienu.

- ✓ collecteurs de collecte, transport et ouvrages connexes comportant :

- conduites toutes sections confondues (gravitaires et forcées)	:	230km
✓ stations de pompage d'eaux usées (PR)	:	29u
- déversoirs d'orage (DO)	:	92u
- bassins de pollution (BP)	:	26u (hors BP de la STEP*)

*Station d'épuration

- Gestion du Service

A compter du 01/09/2010, le contrat d'affermage de la Basse-Rosselle pour le transport et le traitement des eaux usées, d'une durée initiale de 12 ans, a été renouvelé avec VEOLIA EAU – Générale des Eaux. Il porte à la fois sur les collecteurs et ouvrages communautaires ainsi que sur la STEP de FORBACH-Marienu.

Le 29/09/2021, un avenant d'harmonisation prolonge son échéance jusqu'au 31/12/2025 ainsi que celle des contrats « Collecte » Forbach, « Collecte » Stiring-Wendel. Il permet notamment d'uniformiser les clauses contractuelles des contrats, d'intégrer les travaux de renouvellement du poste de relevage de Rosbruck et de préciser les modalités d'élimination des boues d'épuration.

A compter du 01/01/16, la Communauté a pris la compétence de la collecte des
les communes.

Communes	Habitants	Abonnés	Assiette de redevance (m3)	Mode de gestion actuel
COCHEREN	3 422	1 507	124 732	Régie avec prestataire
FOLKLING (village)	750	397	37 632	Régie avec prestataire
FORBACH	21 887	7 129	1 041 277	DSP
MORSBACH	2 713	1 099	124 294	Régie avec prestataire
OETING	2 759	1 123	116 178	DSP puis Régie avec prestataire
PETITE-ROSSELLE	6 396	2 499	252 989	DSP
ROSRUCK	758	306	26 118	Régie avec prestataire
STIRING-WENDEL OUEST	3 768	1 381	152 427	DSP
THEDING NORD (estimation)	922	335	31 399	Régie avec prestataire

DSP = Délégation de Service Public

B – Service d’Assainissement du bassin versant de FORBACH-SUD

• Nature et étendue du Service

Le Service porte sur les collecteurs et ouvrages de collecte, transport ainsi que sur la gestion de la station d'épuration des eaux usées à KERBACH – « Moulin Neuf » pour les communes desservies par le système d'assainissement du secteur de FORBACH-SUD.

Il concerne :

- les communes ou parties de communes suivantes : BEHREN-LES-FORBACH, BOUSBACH, ETZLING, FOLKLING (annexe de GAUBIVING) et KERBACH, soit 10 922 habitants (4 553 abonnés).

- les effluents en provenance de la zone industrielle du Technopole correspondant à environ 800EH.

• Constitution du Service

- Un ouvrage de dépollution (station d'épuration des eaux usées) d'une capacité nominale de 23.000 équivalents-habitants, implanté à KERBACH – « Moulin Neuf ».

✓ collecteurs de collecte, transport et ouvrages connexes comportant :

- conduites toutes sections confondues (gravitaires et forcées) : 77km
- ✓ stations de pompage d'eaux usées : 3u
- déversoirs d'orage : 33u
- bassins de pollution : 7u

- Gestion du Service

Un contrat d'affermage a été signé avec VEOLIA Eau à compter du 1^{er} mai 2005, portant à la fois sur les collecteurs et ouvrages communautaires, les branchements du Technopole ainsi que sur la STEP de Kerbach. Ce contrat d'une durée de 12 ans a succédé aux contrats d'exploitation confiés à France Assainissement. Le principe d'une nouvelle délégation de ce service a été voté par le conseil communautaire dans sa séance du 26 février 2015.

A compter du 1^{er} mai 2017, la gestion de l'assainissement de ce bassin versant comporte également l'ensemble des réseaux de collecte. Le marché a été confié à VEOLIA pour une durée de 12 ans.

Communes	Habitants	Abonnés	Assiette de redevance (m3)	Mode de gestion actuel
BEHREN-LES-FORBACH	6 627	2 690	228 056*	DSP
BOUSBACH	1 272	501	46 876	DSP
ETZLING	1 178	509	47 497	DSP
FOLKLING (Gaubiving)	613	312	82 885*	DSP
KERBACH	1 232	541	56 029	DSP

*Y compris la consommation du Technopole de FORBACH-SUD.

C – Les autres services d'Assainissement

- Nature et étendue du Service

La Communauté d'Agglomération gère également les réseaux d'assainissement et ouvrages associés pour :

- le bassin versant du Simbach (communes de Spicheren – hors Brême d'Or - et Alsting) pour environ 5 000 habitants
- le bassin versant de la Mutterbach (commune de Farschviller) pour environ 1 400 habitants
- le bassin versant de la Brême d'Or (quartier de Spicheren) pour environ 950 habitants
- le bassin versant de Schoeneck-Village pour environ 2 500 habitants
- le bassin versant de Stiring-Est pour environ 7 600 habitants
- le bassin versant de Thédling-Sud pour environ 1 100 habitants
- le bassin versant du Strichbach pour environ 4 800 habitants

- Constitution du Service

⇒ *Le Bassin Versant du Simbach*

Il comprend :

- ✓ Environ 42km de canalisation
- ✓ 12 déversoirs d'orage
- ✓ 5 bassins de pollution
- ✓ 5 postes de relevage
- ✓ 1 siphon

Les effluents sont traités à la station d'épuration allemande de Sarrebruck-Brebach, exploitée par l'EVS.

Le volume à traiter se limite à 275 000 m³/an d'eaux usées (5 000EH) avec un débit maximum de 30l/s en temps sec et 50l/s en temps de pluie.

⇒ *Le bassin versant de la Mutterbach*

Il comprend :

- ✓ 12km de canalisation
- ✓ 19 déversoirs d'orage
- ✓ 4 postes de relevage

Les effluents sont traités à la lagune de Loupershouse exploitée par la Communauté d'Agglomération de Sarreguemines-Confluences.

Une convention avec la Communauté d'Agglomération Sarreguemines Confluences autorisent un rejet d'eaux usées de 1 800EH dans la limite de 14l/s vers la lagune de Loupershouse.

⇒ *Le bassin versant de la Brême d'Or*

Il comprend :

- ✓ 4,5km de canalisation
- ✓ 3 postes de relevage

Les effluents sont traités à la station d'épuration de Sarrebruck-Burbach exploitée par l'EVS après transport par les réseaux de la Ville de Sarrebruck (ZKE).

Les eaux usées à traiter sont limitées à un volume de 27 500m³/an (500EH) avec un débit de pointe de 10l/s.

⇒ *Le bassin versant de Schoeneck-Village*

Il comprend :

- ✓ 20km de canalisation
- ✓ 3 déversoirs d'orage
- ✓ 1 dégrilleur automatique
- ✓ 1 bassin de pollution

Les effluents sont traités à la station d'épuration de Völklingen exploitée par l'E.V.S.

Le volume d'eaux usées à traiter se limite à 220 000 m³/an (3 000EH) avec un débit maximum de 18l/s en temps sec et 30l/s en temps de pluie.

⇒ *Le bassin versant de Stiring-Wendel Est*

Il comprend :

- ✓ Environ 40km de canalisation
- ✓ 9 déversoirs d'orage
- ✓ 2 bassins de pollution
- ✓ 1 dégrilleur automatique
- ✓ 1 dessableur

Les effluents sont traités à la station d'épuration allemande de Sarrebruck-Burbach exploitée par l'E.V.S.

Le volume d'eaux usées à traiter se limite à 1 200 000 m³/an avec un débit maximum de 90l/s en temps de pluie.

⇒ *Le bassin versant de Théding-Sud*

Il comprend :

- ✓ 3km de canalisation
- ✓ 1 déversoir d'orage
- ✓ 1 bassin de pollution

Les effluents sont traités à la station d'épuration de Farébersviller exploitée par VEOLIA EAU.

⇒ *Le bassin versant du Strichbach*

Il comprend :

- ✓ 42 km de canalisation
- ✓ 20 déversoirs d'orage
- ✓ 2 bassins de pollution
- ✓ 6 postes de relevages

Les effluents sont traités à la station de Sarreguemines exploitée par la Communauté d'Agglomération Sarreguemines-Confluences.

- Gestion du Service

La gestion des réseaux et ouvrages associés est assurée

- ✓ soit par un contrat d'exploitation annuel qui a été attribué en 2022 à VEOLIA EAU
- ✓ soit par délégation de service public (bassin de Stiring-Wendel -Est)

Communes	Habitants	Abonnés	Assiette de redevance (m3)	Mode de gestion Actuel
ALSTING	2 586	1 141	104 118	Régie avec prestataire
SPICHEREN	3 288	1 400	148 004	Régie avec prestataire
FARSCHVILLER	1 390	599	46 438	Régie avec prestataire
SCHOENECK	2 531	1 014	118 095	Régie avec prestataire
STIRING-WENDEL EST	7 536	2 761	304 855	DSP
TENTELING	1 079	455	42 322	Régie avec prestataire
NOUSSEVILLER-SAINTE-NABOR	1 219	463	51 697	Régie avec prestataire
DIEBLING	1 721	796	78 665	Régie avec prestataire
METZING	669	306	26 767	Régie avec prestataire

DSP = Délégation de Service Public

Chapitre II – Indicateurs techniques

A – Service d’Assainissement de la BASSE-ROSSELLE

1 - Usine de dépollution

1.1 - Description

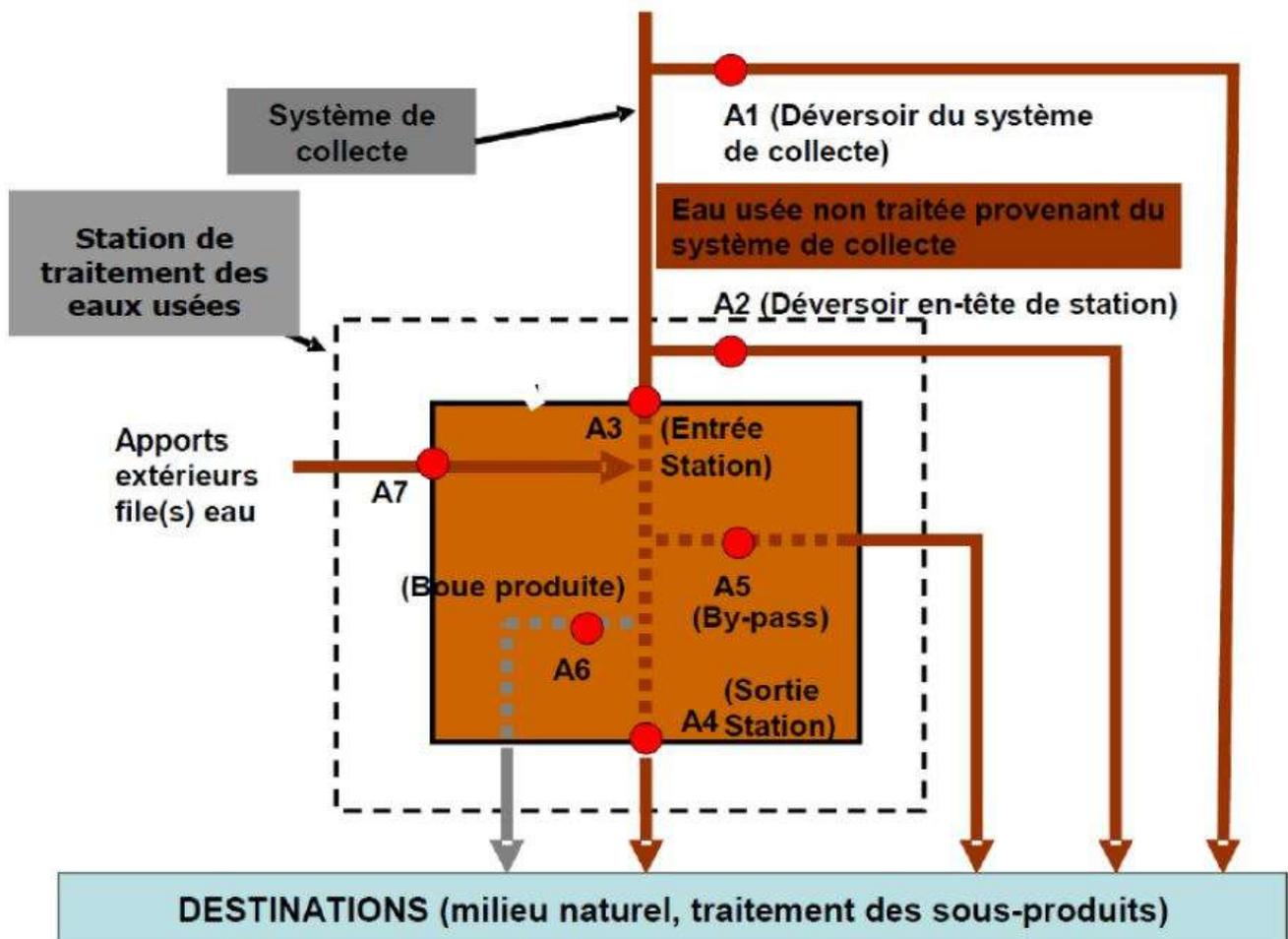
Les volumes collectés par le réseau d’assainissement de la BASSE-ROSSELLE sont traités à l’usine de dépollution de FORBACH-Marienu.

1.2 - Volumes traités et débits

Les volumes règlementaires entrants sur le système de traitement (A2 + A3 + A7 selon code SANDRE (voir schéma ci-dessous)), s’élèvent à 4 738 429 m³

Le débit journalier moyen s’établit ainsi à hauteur de 12 982 m³

Le volume règlementaire by-passé par le déversoir d’orage de la STEP (point A2) s’élève à **684 604 m³**.



1.3 - Charges polluantes traitées

a) Analyse statistique des résultats d'autosurveillance réglementaire

Volumes traités m3/j		
nombre de valeurs	total m3 traités	valeur moyenne
365	4 738 429	12 982

Pluviométrie mm/j (valeurs mensuelles)		
nombre de valeurs	total	valeur moyenne
365	613 mm	1.68 mm

Charges polluantes entrantes sur le système de traitement (kg/j)									
	MES	DCO	DBO5	N-NH4	NTK	N-NO2	N-NO3	NGL	PT
MOYENNE	3 270	5 152	1 951		537			537	61

Charge sortie (kg/j)									
	MES	DCO	DBO5	N-NH4	NTK	N-NO2	N-NO3	NGL	PT
MOYENNE	97	295	61		48			119	4

Rendement épuratoire (%)						
	MES	DCO	DBO5	NTK	NGL	PT
MOYENNE	96	93	96	91	79	93

Qualité moyenne de l'eau épurée (mg/L)									
	MES	DCO	DBO5	N-NH4	NTK	N-NO2	N-NO3	NGL	PT
MOYENNE	11.3	27.9	5.7		4.1			9.4	0.4

Conformité rejet					
	MES	DCO	DBO5	NGL*	PT*
teneur maxi (mg/L)	30	100	25	15	2
rendement mini %	90	75	90	70	80

nb analyses	104	104	53	53	53
nb non conformes	1	0	0	1	0
% conformes	99	100	100	99	100

* vérifiable en moyenne annuelle

b) Résultats comparés sur 7 ans

1 – Charges traitées

DBO5 valeur moyenne 2022 : **1 951 kg/j**

2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
1 505	1 685	1 446	1 818	2 063	1 918	1 951

DCO valeur moyenne 2022 : **5 152 kg/j**

2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
4 314	4 565	4 389	5 897	4 494	4 834	5 152

MES valeur moyenne 2022 : **3 270 kg/j**

2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
2 668	2 551	2 317	3 326	2 777	3 213	3 270

NTK valeur moyenne 2022 : **537 kg/j**

2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
489	505	523	553	528	495	537

Pt valeur moyenne 2022 : **61 kg/j**

2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
55	55	57	81	63	58	61

2 – Rendements

Les performances sont les suivantes :

	DBO5	DCO	MES	NK	Pt
Rappel 2021	93%	89%	92%	86%	86%
2022	96%	93%	96%	91%	93%

c) Qualité de l'effluent rejeté

Les valeurs moyennes des concentrations de l'effluent rejeté sont les suivantes en mg/l :

	DBO5	DCO	MES	NTK	Pt
Rappel 2021	9.5	35.3	18.9	4.8	0.6
2022	5.7	27.9	11.3	4.1	0.4

Les synthèses ont été établies à partir des bilans de fonctionnement réalisés par VEOLIA EAU dans le cadre de « l'autosurveillance », (conformément aux prescriptions de l'Agence de l'Eau).

Des analyses du SATESE¹ et de l'ATC² ont été réalisées en parallèle pour la validation de ces résultats.

¹ Service d'Assistance Technique aux Exploitants de Station d'Épuration

² Audit Technique des Collectivités

1 – Sous-produits

La quantité de sous-produits de l'épuration est résumée dans le tableau ci-dessous :

DESTINATIONS	BOUES (matière sèche)	REFUS DE DEGRILLAGE	SABLES	GRAISSES
Compostage	852.2 T	-	-	-
Autres destinations	-	22.4 T (déchets ménagers)	321.6 T (recyclés à la station d'épuration de Freyming)	Non quantifiées (traitées sur site par réacteur biologique)

2 – Réseaux

Curage préventif : plus de 16km de canalisations tous diamètres confondus ont été curés.
 Inspection télévisée : 2 160 mètres de réseaux ont été inspectés.

Les Indicateurs de performance

Numéro	Nature	Producteur	Valeur
Qualité de service à l'utilisateur			
P251.1	Taux de débordement d'effluents dans les locaux des usagers	Déléataire	0
P258.1	Taux de réclamations	Déléataire	nc
P257.0	Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente	Déléataire	4.34%
Gestion financière et patrimoniale			
P202.2	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte	Déléataire et Collectivité	15
P252.2	Nombre de points du réseau nécessitant des interventions fréquentes de curage	Déléataire	0,87/100km soit 2 points
P253.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte des eaux usées	Collectivité	0,4%
Performance environnementale			
P201.1	Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées	Collectivité	inc
P203.3	Conformité de la collecte des effluents	Police de l'Eau	nc
P204.3	Conformité des équipements d'épuration	Police de l'Eau	nc
P205.3	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration	Police de l'Eau	nc
P206.3	Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon filières conformes	Déléataire	100%
P254.3	Conformité des performances des équipements d'épuration	Déléataire	98%
P255.3	Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées	Collectivité	100%

nc : non communiqué

inc : inconnu

B – Service d'Assainissement du secteur de FORBACH-SUD

1 - Usine de dépollution

1.1 - Description

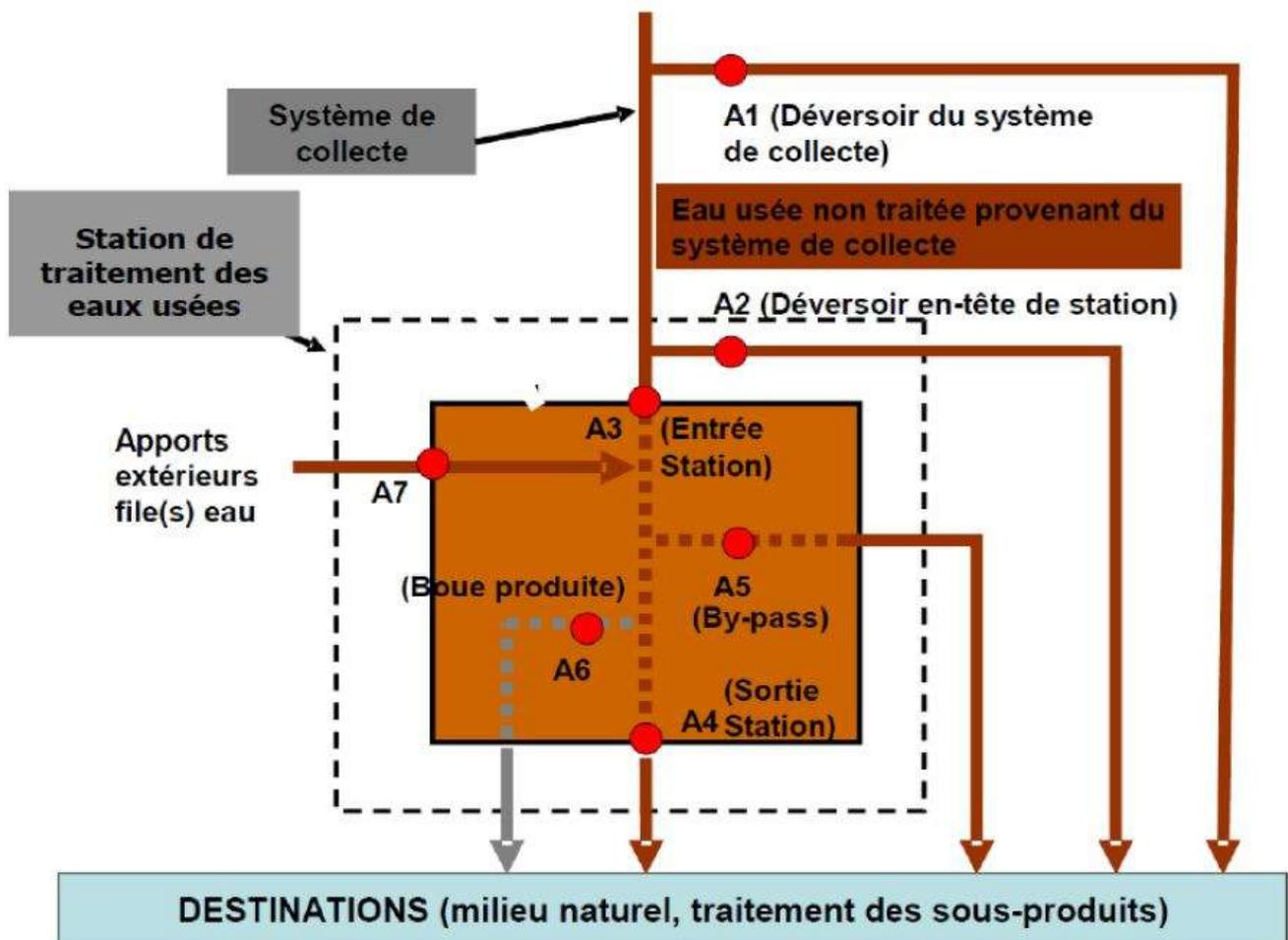
Les volumes collectés par le réseau d'assainissement de FORBACH-SUD sont traités à l'usine de dépollution de KERBACH – « Moulin Neuf ».

1.2 - Volumes traités et débits

Les volumes règlementaires entrants sur le système de traitement (A2 + A3 + A7 selon code SANDRE (voir schéma ci-dessous)), s'élèvent à 1 502 718 m³.

Le débit journalier moyen s'établit à hauteur de 4 117 m³.

Le volume by-passé réglementaire s'élève à 123 731 m³.



1.3 - Charges polluantes entrantes dans le système d'assainissement

a) Analyse statistique des résultats d'autosurveillance réglementaire

Volumes traités réglementaires m3/j

nombre de valeurs	total m3 traités	valeur moyenne
365	1 502 718	4 117

Pluviométrie mm/j (valeurs mensuelles)

nombre de valeurs	Total	valeur moyenne
365	678 mm	1.86 mm

Charge polluante entrante (kg/j)

	MES	DCO	DBO5	N-NH4	NTK	N-NO2	N-NO3	NGL	PT
MOYENNE	665	936	398		102			134	13

Charge sortie (kg/j)

	MES	DCO	DBO5	N-NH4	NTK	N-NO2	N-NO3	NGL	PT
MOYENNE	57	76	15		7			12	1

Rendement épuratoire (%)

	MES	DCO	DBO5	NTK	NGL	PT
MOYENNE	92	90	90	89	84	87

Qualité moyenne de l'eau épurée (mg/L)

	MES	DCO	DBO5	N-NH4	NTK	N-NO2	N-NO3	NGL	PT
MOYENNE	16	20	4		1.9			2.7	0.4

Conformité rejet

	MES	DCO	DBO5	NTK	NGL	PT
teneur maxi (mg/L)	30	100	25	10	15	2
rendement mini %	90	75	90	75	70	80

nb analyses	24	24	12	12	12	12
nb non conformes	0	0	0	0	0	0
% conformes	100	100	100	100	100	100

b) Résultats comparés sur 7 ans

1 – Charges traitées

DBO5 valeur moyenne 2022 : **398 kg/j**

2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
267	375	231	392	439	470	398

DCO valeur moyenne 2022 : **936 kg/j**

2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
1 054	986	778	1 297	1 063	1 097	936

MES valeur moyenne 2022 : **665 kg/j**

2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
687	563	535	664	690	718	665

NTK valeur moyenne 2022 : **102 kg/j**

2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
96	106	116	126	114	126	102

Pt valeur moyenne 2022 : **13 kg/j**

2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
11	12	12	15	13	14	13

2 – Rendements

Les performances sont les suivantes :

	DBO5	DCO	MES	NK	Pt
Rappel 2021	85	80	85	81	79
2022	90	90	92	89	87

c) Qualité de l'effluent rejeté

Les valeurs moyennes des concentrations de l'effluent rejeté sont les suivantes en mg/l :

	DBO5	DCO	MES	NTK	Pt
Rappel 2021	9.8	40	20	3.2	0.4
2022	4	20	16	1.9	0.4

Les synthèses ont été établies à partir des bilans de fonctionnement réalisés par VEOLIA dans le cadre de « l'autosurveillance », (conformément aux prescriptions de l'Agence de l'Eau).

Des analyses du SATESE et de l'ATC ont été réalisées en parallèle pour la validation de ces résultats.

1 – Sous-produits

La quantité de sous-produits de l'épuration est résumée dans le tableau ci-dessous :

DESTINATIONS	BOUES (TMS)	REFUS DE DEGRILLAGE	SABLES	GRAISSES
Compostage	199.3T	5T (déchets ménagers)	-	-
Autres destinations			7T (recyclés à la station d'épuration de Freyming)	6m³ (traitées à la STEP de Forbach)

2 – Réseaux

Curage préventif : 15 520 mètres de canalisations ont été curés.

Interventions curatives : 7 interventions auront nécessité le curage de 66ml de réseau.

Inspection télévisée : 1 752 mètres d'inspection par caméra ont été réalisés.

Les Indicateurs de performance

Numéro	nature	Producteur	valeur
Qualité de service à l'utilisateur			
P251.1	Taux de débordement d'effluents dans les locaux des usagers	Déléataire	0
P258.1	Taux de réclamations	Déléataire	0,66u/1000 abonnés
P257.0	Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente	Déléataire	1.76%
Gestion financière et patrimoniale			
P202.2	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte	Déléataire	15%
P252.2	Nombre de points du réseau nécessitant des interventions fréquentes de curage	Déléataire	5.17/100km, soit 4 points
P253.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte des eaux usées	Collectivité	0%
Performance environnementale			
P201.1	Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées	Collectivité	inc
P203.3	Conformité de la collecte des effluents	Police de l'Eau	nc
P204.3	Conformité des équipements d'épuration	Police de l'Eau	nc
P205.3	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration	Police de l'Eau	nc
P206.3	Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon filières conformes	Déléataire	100%
P254.3	Conformité des performances des équipements d'épuration	Déléataire	96%
P255.3	Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées	Collectivité	100%

nc : non communiqué

inc : inconnu

Chapitre III – Indicateurs financiers

1 - Tarifs

La tarification en vigueur sur la Communauté d'Agglomération de FORBACH, est conforme à la loi sur l'Eau parue au Journal Officiel du 4 Janvier 1992.

1. 1 - Prix total de l'assainissement au 1er Janvier 2022

Le Conseil Communautaire a fixé, le 21 septembre 2006, la redevance assainissement à 0,82 €/m³ pour le transport et le traitement des eaux usées, à compter du 1^{er} octobre 2006.

Le Conseil Communautaire a fixé, le 9 décembre 2010, la redevance assainissement à 0,77 €/m³ pour le transport et le traitement des eaux usées, à compter du 1^{er} janvier 2011, avec révision annuelle selon formule du contrat d'affermage Basse-Rosselle.

Le Conseil communautaire a fixé, le 3 décembre 2015, les taux de redevance collecte annuels applicables pour chaque commune (voir tableau ci-dessous).

Conformément à l'article 2 du décret du 6 Mai 1995, il convient dans ce rapport relatif à l'assainissement communautaire d'indiquer le prix total de l'eau. Ce tarif qui s'applique dans les communes de la Communauté d'Agglomération de Forbach, sauf COCHEREN et ROSBRUCK hors du Service de l'eau communautaire, est celui du 2^{ème} semestre 2021 (consommation du 01/10/21 au 31/03/22).

La redevance part collecte comprend :

- la rémunération du fermier
- la surtaxe communautaire

Communes	2022
Alsting	0,9336€/m ³
Behren-lès-Forbach	0,7667€/m ³
Bousbach	0,8855€/m ³
Cocheren	0,8213€/m ³
Diebling	0,9625€/m ³
Etzling	0,8662€/m ³
Farschviller	0,9368€/m ³
Folkling	0,8204€/m ³
Forbach	1,1442€/m ³
Kerbach	0,8502€/m ³
Metzing	0,9625€/m ³
Morsbach	0,9304€/m ³
Nousseviller Saint Nabor	0,9625€/m ³
Oeting	0,9483€/m ³
Petite-Rosselle	0,9376€/m ³
Rosbruck	0,8662€/m ³
Schoeneck	0,9625€/m ³
Spicheren	0,9079€/m ³
Stiring-Wendel	0,8341€/m ³
Tenteling	0,9625€/m ³
Théding	0,8341€/m ³

Redevance part transport et traitement comprenant :

- la rémunération du fermier
- la surtaxe communautaire

0,9211€

Redevance réseau Agence de l'eau

0,233€/m³

TVA

Trésor Public :

10%

1. 2 - Prix de l'assainissement

a) Modalités de tarification

Les dépenses d'assainissement communautaire sont couvertes par le produit de la surtaxe, différence entre le montant de la redevance communautaire fixée par le Conseil et la rémunération du fermier, suivant contrat. A défaut de décision, la redevance précédente est reconduite.

Les exploitations agricoles (élevages) bénéficient d'une exonération.

Conformément au traité d'affermage de l'eau, la Communauté perçoit le reversement du produit dans le délai de 4 mois à compter des dates de facturation prévues initialement les 28 février et 31 août, et modifiées au 31 mars et 30 septembre par avenant du contrat eau.

b) Tarif au 1er Janvier 2022

La rémunération du fermier s'établit pour la collecte des eaux usées à :

Forbach :	part fixe : 0€ 0,0259€/m ³
Oeting :	part fixe : 0€ 0,2079€/m ³
Stiring-Wendel :	part fixe : 0€ 0,3161 €/m ³
Petite-Rosselle :	part fixe : 11,09€ 0,21€/m ³

La rémunération du fermier s'établit pour le transport et le traitement :

sur la Basse-Rosselle à :	0,6604 €/m ³
sur l'Agglomération de Forbach-sud à :	0,985€/m ³ (collecte indissociée du reste de la compétence)

Une part fixe communautaire de 0,60 €/mois compense, depuis le 01/01/07, la suppression de l'aide au bon fonctionnement de l'Agence de l'Eau.

c) Facture type 1er Janvier 2022 - 1er Janvier 2023

La facture suivante reprend les tarifs appliqués hors COCHEREN et ROSBRUCK (cf part eau) aux 2^{èmes} semestres 2021 et 2022 pour une consommation annuelle de 120 m³ hors assainissement communal.

(Zone 1 de l'Agence de l'Eau)	m3	Prix unitaire		Montant		Variation %
		2023	2022	2023	2022	
EAU						
<u>Part Fermier</u>						
Prime fixe Ø 15	-	41,10	39,04	41,10	39,04	+5.28%
Consommation	120	1,0959	1,0407	131,51	124,88	+5.31%
<u>Part Communauté</u>						
Prime fixe	-	6	6	6	6	0
Surtaxe	120	0,5947	0,5559	71,36	66,71	+6.97%
<u>Organismes Publics</u>						
Agence de l'eau ressource	120	0,0620	0,0620	7,44	7,44	0
Agence de l'eau pollution	120	0,35	0,35	42	42	0
TVA 5,5%				16,47	15,73	+4.70%
ASSAINISSEMENT						
Part Communauté collecte						
Redevance (Bousbach)	120	0,9822	0,8855	117,86	106,26	+10,92%
Part Communauté traitement						
Part fixe	-	7,20	7,20	7,20	7,20	0%
Redevance	120	0,9691	0,9211	116,29	110,53	+5,21%
Agence de l'Eau réseau	120	0,233	0,233	27,96	27,96	0%
TVA 10%				26,93	25,20	+6,87%
TOTAL TTC				612,12	578,95	+5.73%

2 - Autres indicateurs financiers

2. 1 - Primes de l'Agence de l'Eau

Au titre de l'exercice 2022 (mesures de références du 01.01.21. au 31.12.21), l'Agence a attribué une prime globale pour épuration d'un montant total s'élevant à **138 331€ (compte R741)**

2. 2 - Financement des immobilisations du Service par voie d'emprunts :

La Dette au 31/12/2022, y compris avances remboursables de l'Agence de l'Eau, s'élève à 8 272 326,18€

Le montant du remboursement 2022 s'établit à 995 234,12€ dont

- ✓ intérêts : 199 579,80€ (compte D66111)
- ✓ capital : 795 654,32€ (compte D1641)

2. 3 - Contributions au budget général pour 2022 :

La contribution au budget principal pour les chapitres 012, 65 et 011 s'élève au total à 232 795,27€.

3- Immobilisations et investissements (liste non exhaustive)

3.1 – Travaux 2022

- ✓ Renouvellement du réseau rue du stade à Alsting
- ✓ Renouvellement du poste de relevage rue de la Rosselle à Rosbruck
- ✓ Installation de clapets anti-retour sur les exutoires de DO à Metzing et Diebling
- ✓ Réhabilitation du réseau rue de Forbach à Spicheren
- ✓ Modification réseau rue de Chatellaillon à Alsting
- ✓ Réalisation de diagnostics branchements lotissement Bel Air à Gaubiving
- ✓ Réalisation de diagnostics branchements lotissement de la Ferme à Schoeneck
- ✓ Réalisation de diagnostics branchements lotissement Saint Wendelin à Diebling
- ✓ Réalisation de diagnostics branchements rue de l'Abbé Schutz à Farschviller
- ✓ Renouvellement du réseau de l'allée du rond-point à Forbach
- ✓ Renouvellement du réseau rue d'Emmersweiler à Forbach
- ✓ Renouvellement partiel du réseau rue du bois à Forbach
- ✓ Création d'un filtre planté de roseaux à la station d'épuration de Kerbach

3.2 – Travaux 2023

- ✓ Lancement de l'étude de renouvellement de la station d'épuration de Forbach
- ✓ Renouvellement du réseau rue des Ecoles à Forbach
- ✓ Dévoiement de réseau rue des roses à Nousseviller
- ✓ Modification du réseau rue de la rivière à Forbach
- ✓ Réhabilitation du réseau rue de l'Etang à Forbach
- ✓ Réhabilitation du réseau rue du vieux couvent à Forbach
- ✓ Réhabilitation du réseau Avenue de Stiring-Wendel à Forbach
- ✓ Modification réseau rue d'Etzling à Behren
- ✓ Réhabilitation du réseau rue de Remsing à Forbach
- ✓ Réhabilitation du réseau allée cité des chalets à Forbach
- ✓ Amélioration hydraulique zone de la Heid à Stiring-Wendel
- ✓ Réhabilitation du réseau quartier Logi Est à Theding
- ✓ Réhabilitation du réseau rue des champs à Diebling
- ✓ Réhabilitation du réseau rue du Pont à Diebling
- ✓ Réhabilitation du réseau rue de la libération à Ebring

VOLET B – ASSAINISSEMENT NON-COLLECTIF

Chapitre I – Présentation Générale des Services

- Nature et étendue du Service

Le Service porte sur l'ensemble des systèmes d'assainissement autonomes (fosses septiques, micro-stations, ...) sur le périmètre communautaire.

- Constitution du Service

Les études de zonage d'assainissement ont mis en exergue que certaines communes ne disposent d'aucune zone d'assainissement non-collectif, à savoir : Cocheren, Farschviller, Forbach, Morsbach et Stiring-Wendel.

Le service dénombre au 31 décembre 2022, **96 fosses de particuliers et 23 fosses d'établissements industriels.**

- Gestion du Service

Par délibération du 14 décembre 2017, le Conseil Communautaire a décidé de valider la mise en place d'un SPANC dont le service est géré en régie directe à compter du 1^{er} janvier 2018, pour les seules compétences obligatoires suivantes :

- ✓ Mettre en place d'un contrôle périodique une fois tous les 10 ans
- ✓ Etablir à l'issue du contrôle un document expliquant si nécessaire
 - soit, dans le cas d'un projet d'installation, les modifications à apporter au projet pour qu'il soit en conformité avec la réglementation en vigueur,
 - soit, dans le cas d'une installation existante, la liste des travaux à réaliser par le propriétaire pour supprimer les dangers pour la santé des personnes et les risques avérés de pollution de l'environnement
- ✓ Percevoir une redevance auprès des usagers

Chapitre II – Indicateurs techniques

En 2022, le service a contrôlé 19 fosses septiques de particuliers.

Le nombre total de fosses contrôlées s'élève au 31/12/2022 à 98 installations

- dont 80 fosses de particuliers
- dont 18 fosses d'établissements industriels

Sur ces 98 fosses contrôlées, les résultats du diagnostic ont été

- ✓ Conforme pour 53 installations
- ✓ Non-conforme avec travaux à faire dans un délai d'un an après une vente pour 39 installations
- ✓ Non-conforme avec travaux sous 4 ans pour 6 installations

1 contrôle de système neuf pour la part bonne exécution a été réalisé, avec un avis favorable pour la réalisation des travaux.

13 fosses de particuliers sont actuellement en zone d'assainissement collectif car économiquement ou techniquement non raccordables au réseau public d'assainissement.

Indicateur de performance :

P301.3	Taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectifs	Collectivité	54%
--------	--	--------------	-----

Chapitre III – Indicateurs financiers

Par délibération du 14 décembre 2017, le Conseil Communautaire a décidé de valider les tarifs suivants :

- ✓ Contrôle d'un système neuf ou à réhabiliter, part conception et implantation : 50€
- ✓ Contrôle d'un système neuf ou à réhabiliter, part bonne exécution : 50€
- ✓ Diagnostic en cas de vente : 70€
- ✓ Contrôle périodique de bon fonctionnement : 70€

Pour les fosses non diagnostiquées initialement (obligation au 31/12/2012), la prestation s'élève à 120€.

Chapitre IV – Recettes

Prestations	Exercice 2022		
	Nombre	Prix U en €	Total en €
Diagnostic initial	17	120	2 040
Diagnostic de vente	1	70	70
Contrôle conception et implantation	0	50	0
Contrôle bonne exécution	1	50	50
Total			2 160

Siège : Hôtel de Communauté
FORBACH

EXTRAIT
du Registre des Délibérations du Conseil Communautaire

Nombre de délégués : 62
En fonction : 62
Présents : 46
Procurations : 9

SEANCE DU 29 JUIN 2023

V. DOMAINES DE COMPETENCES PAR THEMES

3. Environnement

c) Assainissement : rapport du Président sur le prix et la qualité du service exercice 2022

En application de la loi n°95-101 du 02 février 1995 et du décret n°2007-675 du 02 mai 2007, le Président doit présenter au Conseil Communautaire son rapport sur le prix et la qualité du service.

Le rapport pour l'exercice 2022 a été présenté au Bureau du 22 juin 2022 qui en a pris acte.

Le Conseil Communautaire,
après avis favorable du Bureau,
décide à l'unanimité,

- de donner acte au fermier de son rapport d'activité.

Pour extrait conforme
FORBACH, le 29 juin 2023

Le Président

Jean-Claude HEIN
Maire d'Alsuns



Secrétaire de séance
Eliane JACQUES

Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : CA FORBACH PORTE DE FRANCE (57)

Utilisateur : LE BLANC Gaelle

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	CC_290623_24
Objet :	24 - ASSAINISSEMENT - RAPPORT 2022 DU PRESIDENT
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2023-06-29 00:00:00+02
Nature de l'acte :	Délibérations
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	8.8 - Environnement
Identifiant unique :	057-245700372-20230629-CC_290623_24-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier Nom métier : 057-245700372-20230629-CC_290623_24-DE-1-1_0.xml	text/xml	1 Ko
Document principal (Délibération) Nom original : 24 - ASSAINISSEMENT - RAPPORT 2022 DU PRESIDENT.pdf Nom métier : 99_DE-057-245700372-20230629-CC_290623_24-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	113.5 Ko
Annexe (Rapport de présentation) Nom original : 24 - ASSAINISSEMENT - RAPPORT 2022 DU PRESIDENT - ANNEXE.pdf Nom métier : 21_RP-057-245700372-20230629-CC_290623_24-DE-1-1_2.pdf	application/pdf	4.9 Mo

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	30 juin 2023 à 14h27min05s	Dépôt initial
En attente de transmission	30 juin 2023 à 14h27min59s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	30 juin 2023 à 14h28min03s	Transmis au MI
Acquittement reçu	30 juin 2023 à 14h33min10s	Reçu par le MI le 2023-06-30